

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2019 – 523 DU 27 NOVEMBRE 2019**

portant nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2018-064 du 28 février 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
- vu** le décret n° 2019-522 du 27 novembre 2019 portant approbation des statuts du Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale ;
- sur** proposition du Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 27 novembre 2019,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale, les personnes dont les noms suivent :

1. monsieur **Togbédjé Daladier YEKPON**, représentant du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
2. madame **Ghislaine MENSAH**, représentant de la Présidence de la République ;
3. madame **Djaoudath ALIDOU**, représentante du Ministère du Plan et du Développement ;
4. madame **Eliane Hortense BADA PADONOU**, représentante du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;

5. monsieur **Primaël GBEKE**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
6. monsieur **Noutaï Rodrigue HONKPEHEDJI**, représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
7. monsieur **Nassirou DOMINGO**, représentant de la Fédération des Associations des Personnes Handicapées du Bénin.

#### Article 2

Monsieur **Togbédji Daladier YEKPON** est nommé Président du Conseil d'administration du Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale.

#### Article 3

Les membres du Conseil d'administration du Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale sont nommés pour un mandat de trois (03) ans, renouvelable une (01) seule fois, qui court à compter de la date de leur installation.

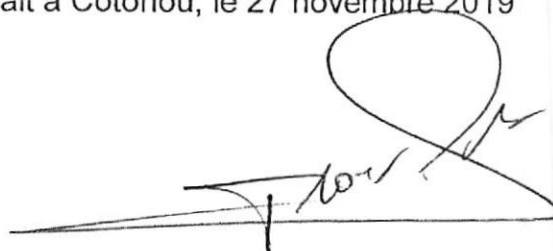
#### Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

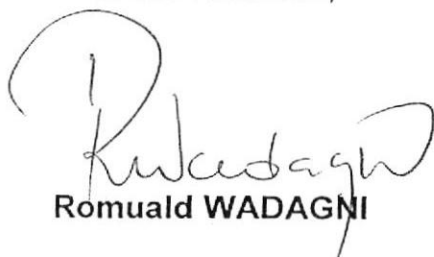
Fait à Cotonou, le 27 novembre 2019

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**

Le Ministre des Affaires Sociales  
et de la Microfinance,



**Véronique TOGNIFODE MEWANOU**

**AMPLIATIONS** : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MASM : 2 ; AUTRES MINISTERES : 22 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7 ; JORB : 1.